MERVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
N° 161 /2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL
TEMPORAIRE DE VOIRIE PORTANT SUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE PORTEE DE LIGNE ELECTRIQUE BASSE TENSION 459 CHEMIN DU FACTOU SUR LA COMMUNE DE MERVILLE

Le Maire de Merville,
Le Président du Conseil Départemental de Haute Garonne,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles : L 2122-24, L2212-1 et L2213-1,
Vu la loi N° 82 213 du 02 Mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983.
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et 8ème signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents
Vu le Code de la Route et notamment les articles L411-1, R 411-8, R. 411.25 et R. 413,
Vu l'état des lieux.

Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la Commune.
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique,
Considérant la demande présentée par la société OMEXOM DISTRIBUTION HAUTE-GARONNE, Lieu-dit Le Pestre 31570 BOURG ST BERNARD, représentée par Monsieur VINCENT Hugo.

→ **qui sollicite l'autorisation de travaux de remplacement d'une portée de ligne électrique basse tension, 459 Chemin du Factou sur la commune de Merville, du lundi 30 Novembre au vendredi 11 Décembre 2026 inclus**, qui prends l'engagement de subvenir aux frais de balisage et de signalisation ainsi que de décharger expressément la commune et ses représentants de toutes les responsabilités civiles, en ce qui concerne tous les risques éventuels et notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens par le fait d'un accident survenu au cours ou à l'occasion du chantier et s'engage à supporter ces mêmes risques et déclare être assurée à cet effet auprès d'une compagnie française agréée par le Ministère du travail,
Considérant que, pour permettre d'effectuer les travaux, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement,

ARRÊTÉ

Article 1 - Dispositions légales

Du lundi 30 Novembre au vendredi 11 Décembre 2026 inclus, pendant les travaux de remplacement d'une portée de ligne électrique basse tension, 459 Chemin du Factou sur la

Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

commune de Merville, les dispositions suivantes seront prises en matière de circulation et de stationnement.

- Signalétique à la charge de l'entreprise.
- Basculement de circulation sur chaussée opposée
- Stationnement interdit au droit du chantier.
- Circulation maintenue et alternée sur une voie par des feux tricolores pour les riverains, les services de secours, les forces de police, le service du ramassage des ordures ménagères et les transports collectifs, en tenant compte de la sécurité et de la protection des biens et des personnes.
- La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle précitée.

Article 2 - Signalisation

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I, quatrième partie, signalisation de prescription) sera mise en place par l'entreprises, sous sa responsabilité, ainsi que toutes les mesures relatives à la protection des biens et des personnes.

Article 3 - Affichage

Le demandeur devra afficher la nature et la durée des travaux, ainsi que la personne à contacter.
Il est rappelé que l'affichage du présent arrêté, sur le site, est obligatoire.

Article 4 – Secours

Toutes les voies et places concernées par le présent arrêté devront demeurer accessibles, à tout instant, aux services de secours, de police et à tous les véhicules de lutte contre l'incendie.

Article 5 - Délais

Si, pour des raisons imprévues, les travaux ne pouvaient être exécutés dans les délais impartis, les dispositions du présent arrêté seraient prorogées, sans qu'il soit nécessaire de prendre un nouvel arrêté, et ce, après accord des Services Municipaux.

Article 6 - Stationnement

Les véhicules en stationnement irrégulier pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment à l'article R 417.10.

Article 7 - Recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative (R 421.1 et suivants), le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication ou de sa notification, mais également par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.

Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

- à compter de la notification de la décision de l'autorité territoriale
- à compter de la date de la décision implicite de rejet de la réclamation (silence gardé pendant plus de deux mois sur la réclamation).

Article 8 - Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 9 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Article 10 - validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour la durée des travaux à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non-renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans un délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai d'un mois en cas d'inexécution, un procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que les travaux de voirie s'avéreront nécessaires.

Article 11 – Mise en application

Madame le Maire, monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie Nationale, monsieur le Directeur Général des services et monsieur le policier municipal, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

Article 12 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Région Midi-Pyrénées, Préfet du département de Haute-Garonne, pour contrôle de légalité.
- Monsieur le Président du Conseil Départemental.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans.
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade-sur-Garonne.
- Monsieur le Commandant du SDIS de Grenade-sur-Garonne.

N° 161 /2026

Fait à Merville 31330
Le mercredi 21 Octobre 2026

Madame le Maire
Chantal AYGAT



Affiché le : 21.10.2026

DIFFUSION :
Les bénéficiaires pour attribution :
OMEXOM DISTRIBUTION HAUTE GARONNE : hugo.vincent@omexom.com
La commune de Merville pour affichage
La Communauté des Communes des Hauts Tolosans : pour information - fax: 05.61.82.42.21
La police municipale
La Gendarmerie Nationale pour information – fax : 05.62.79.93.76
Le SDIS pour information – fax : 05.62.74.86.19

Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : VINCENT Prénom : Hugo
Dénomination : ENEDIS DISTRIBUTION Haute Garonne Représenté par : Mr STECHANO
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Allée de la Bise
Code postal 31520 Localité Ramonville Pays FRANCE
Téléphone 06 13 26 53 05 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : hugo.vincent @ enedis.com

Si différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☒ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : 459 Extension : Nom de la voie : Chemin des Facteurs
Code postal 31330 Localité : MERVILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Occupation d'une voie de circulation pour le remplacement d'une portée de ligne électrique basse tension
Date prévue de début des travaux : 30 11 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 010

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 010 Date de début de réglementation 30 11 2026
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒
Par feux tricolores ☒ Manuellement ☒
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 3,1
Suppression de voie ☒ nombre de voie(s) supprimée(s) 01

Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☒
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

Une voie de circulation maintenue

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom Prénom

Dénomination Représenté par

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : Le 20/10/2026 à BEURA SAINT BERNARD

Nom : VINCENT Prénom : Hugo Qualité : Conducteur de travaux

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Enedis - Site de Toulouse
Direction Régionale Midi-Pyrénées Sud
8 Rue Marie Laurencin
31200 TOULOUSE

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU
ENERGIE ET DISTRIBUTION
TOULOUSE

DEFINITIF

N°Affaire ENEDIS	Renov fils nus LAGUILLOU Issu du Poste H61 "LAGUILLOU" 31341 P0061 459 Chemin du Factou
DF26/055141	Coordonnées Géographiques du Projet : Lat. 43.713194 - Long 1.315155
N°Plan 1 / 1	
TOULOUSE	

COMMUNE(S) / INSEE	MERVILLE - 31341
N° Consultation Téléservice	20250825001 83PG9

INTERLOCUTEURS	NOM	TELEPHONE	e-mail
Maitre d'ouvrage : Agence MOA ENEDIS	Mme TARTARIN Claire	Tel : 06.66.26.94.61	claire.tartarin@enedis-grdf.fr
Bureau d'études :	Mme BLANDINIERES Maïlys	Tel : 07.72.29.48.20	m.blandinieres@pangeo-reseaux.fr
Réalisateur des travaux :			

MODIFICATIONS	N° Indice	Demandées Par	Demandées Le	Etablies Par	Etablies Le	Vérifiées Par	Vérifiées Le
PLAN POUR ACCORD	A	C.T	25/08/25	L.B	08/12/25	M.B	08/12/25
RETOUR MINUTE	B	C.T	02/02/26	L.B	07/09/26	M.B	10/09/26
ARTICLE R323-25 DEFINITIF	C	C.T	28/09/2026	L.B	30/09/2026	M.B	30/09/2026
CONFORME A EXECUTION	D						

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

BUREAU D'ETUDES Nom	Date	Signature	MAITRE D'OUVRAGE Nom	Date	Signature
Mme BLANDINIERES Maïlys	../../..			../../..	

PLAN PGOC

ENTREPRISE TRAVAUX	Nom	Date	Signature

IDENTIFICATION BUREAU D'ETUDES

PANGÉO RESEAUX
L'énergie de la juste mesure

28, Rue de la République
47240 BON ENCONTRE
e-mail : etude@pangeo-reseaux.fr
Tel : 05.53.99.50.49

GRILLE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX DU PROJET

Cette grille permet de déterminer l'impact du projet en matière d'urbanisme, de sécurité et d'environnement. Elle sert à identifier les services à consulter, ainsi que les démarches à mener

Coordonnées du maître d'ouvrage

Nom (personne morale ou physique) : ENEDIS
Commune et département : TOULOUSE - HAUTE GARONNE
Adresse : 8 Rue Marie Laurencin, 31200 TOULOUSE
Téléphone : 06.66.26.94.61
E-mail. : claire.tartarin@enedis-grdf.fr
Nom et détails du projet : Renov fils nus LAGUILLOU Issu du Poste H61 "LAGUILLOU" 31341 P0061, 459 Chemin du Factou

Création ou modification d'une Ligne ☒	*Création ou modification d'un poste* ☐
Longueur : 399m - 40m Section du câble : T70 - T150 Nature du câble : ALMN	Type de poste :
Ligne en partie aérienne ☒ Ligne en partie souterraine ☐	Dans l'emprise d'un poste existant ☐ Sans modifications de cette emprise ☐
En zone urbaine ☐ En zone périurbaine ☐ En zone rurale ☒ Avec impact sur l'activité agricole ☐	Création d'un nouveau poste ☐ Avec maîtrise foncière ☐ Dépôt de déclaration préalable d'urbanisme ☐
Avec traversée de voirie ☐ Arrêtés de travaux sur voirie délivrés ☐ Avec Impact sur la circulation ☐	
Avec traversée de voie ferroviaire ☐ Avec traversée de cours d'eau ☐ À proximité d'autres réseaux ☐	
Dans le domaine public ☒	
Dans le domaine privé ☒ Sans tous les accords amiables ☐ Avec usage de servitudes existantes ☐	

POUR TOUS LES PROJETS

Dans le périmètre de protection d'un monument historique ☐ Dans une zone protégée ☐ ZNIEFF ☐ Désignation : ☐ Natura 2000 Désignation : ☐ Parc Naturel Régional ☐ Parc National ☐ Autres ☐ Précisez :	Projet en zone particulière Zone très humide ☐ Zone inondable ☐ Zone sismique ☐ Zone d'instabilité de terrain (glissements, chutes de blocs...) ☐ Zone particulièrement fréquentée par les oiseaux (migration, nidification) ☐ Autres ☐ Précisez :	Incidences : Défrichement, abattages d'arbres ☐ Pollution prévisible ☐ Nature de la pollution : ☐ Destruction ou détérioration d'habitat animal ☐ Perturbation d'espèces (reproduction, repos, alimentation...) ☐ Destructions d'espèces Autres Précisez :

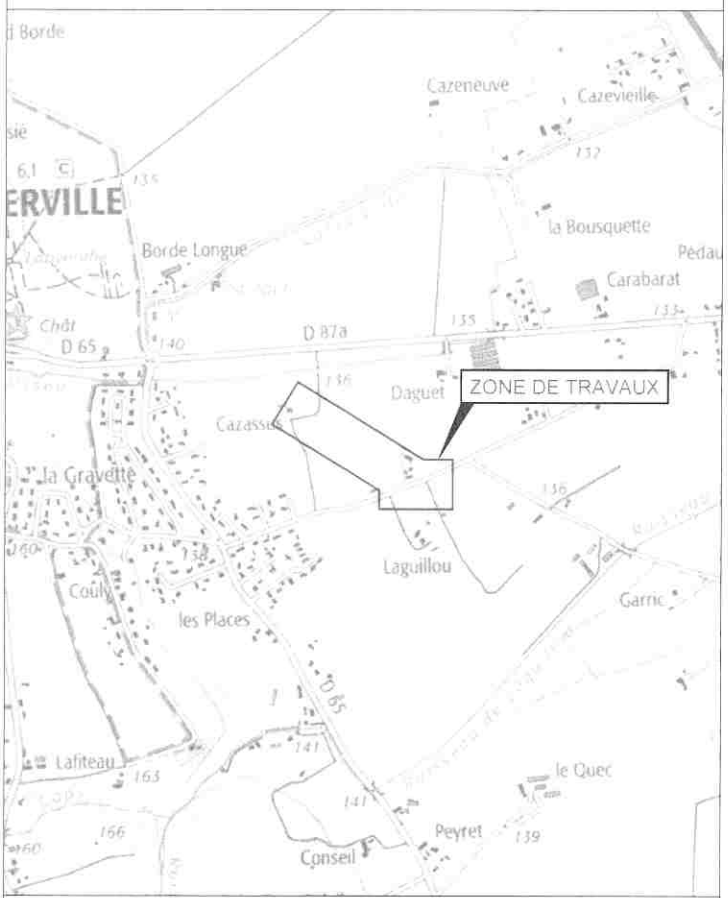
IMPACT DU PROJET

Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif(3) sur l'environnement ☒	Le projet présente un impact significatif sur l'environnement, un dossier plus poussé doit être réalisé par le porteur de projet. ☐

(3) A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir un impact lorsque :
- une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé ;
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

PLAN DE SITUATION



ECHELLE 1/ 10 000

SYMBOLOGIE DES OUVRAGES ET DE ACCESSOIRES

	EXISTANT	A CONSTRUIRE	A DEPOSER
HTB	HTB 63 kV		
HTA			
BTA			
BRCHT LR	2 fils / 4 fils	2 fils / 4 fils	2 fils / 4 fils
BRCHT DI	2 fils / 4 fils	2 fils / 4 fils	2 fils / 4 fils
Supports	Béton / Métal / Bois	Béton / Métal / Bois	Béton / Métal / Bois
Portiques	Béton / Métal / Bois	Béton / Métal / Bois	Béton / Métal / Bois
Postes H61			
Interrupteurs		Préciser (A1 ou A2 ou (A1 ou M2S ou DRAA	"Interrupteur à déposer" à ajouter dans l'étiquette du support
Fusible BT en ligne		Point de dépontage :	Béton / Métal / Bois

CLASSES DE PRECISION DES OUVRAGES SOUTERRAINS OU SUITE A LOCALISATION (IC, OL, MC)

Classe	A : Présence éventuelle des PTRL (= cl.	B :	C :
Exemples	HTA :	BTA :	BRCHT :

OUVRAGES SOUTERRAINS ELECTRIQUES

	EXISTANT (A compléter avec le symbole de la classe de précision correspondante)	A CONSTRUIRE	A DEPOSER OU A ABANDONNER (A compléter avec le symbole de la classe de précision correspondante)
HTB	HTB 90 kV		
HTA			
BT			
BRCHT LR			
BRCHT DI			
Télécom Enedis			
Malt		Type J1	
Fourreaux, tubes PE HD, ...			

Armoire HTA et Postes

	ACM	ACT	PSSA	PRCS	PUIE	PSSB	PUC	PAC	CBU
Existant									
A Poser									

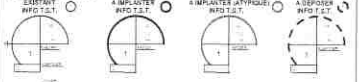
Accessoires et connexions

	Coffret Brt	Brt+Repiqu.	T.J.	ECP2D	Etoilement	Fausse Coupure	Grille Coupure	3D	REMBT	Jonction ou Derv. BTA	Jonction ou Derv. HTA	PRM
Existant												
Pose :												
Dépose :												

AUTRES OUVRAGES EXISTANTS

Eclairage Public	Aér.	Mât / Lampe	POS ECL 2x14 / Mât / Lampe / DEP ECL 2x16 / Mât / Lampe
	Sout.		ECL
Eaux pluviales			Eau potable / PVC Ø110
Télécom aérien			Eaux usées
Gaz			Télécom souterrain
Fourreaux seuls		TPC 160 Lg=3.00m	Signalisation (BT) / PVC Ø160
Réseau de chaleur			Produits chimiques

ETIQUETTE SUPPORTS



ETIQUETTES COFFRETS RESEAUX OU BRANCHEMENT



ETIQUETTE POSTE HTA/BT

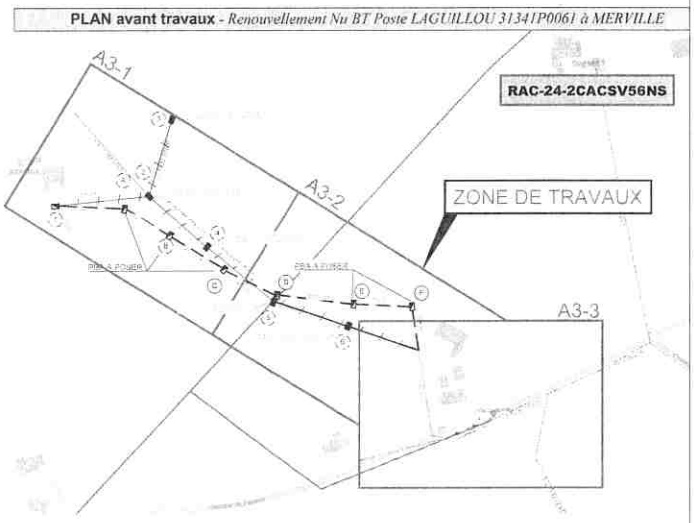
[POSTE (NOM)] [CODE GDO] [TYPE POSTE] (ex : POSTE LA GARDE 87050P0008 SB)

Désignation	Existant	Projeté
Type		
Puissance transfo.		
Tableau HTA		
Raccordement HTA		
Liaison transfo-tableau		
Tableau BT-Calibre fusible BT		
Nombre départs BT		
EP - Télécommande - Divers		
Concentrateur Linky (G1,G3,...)		

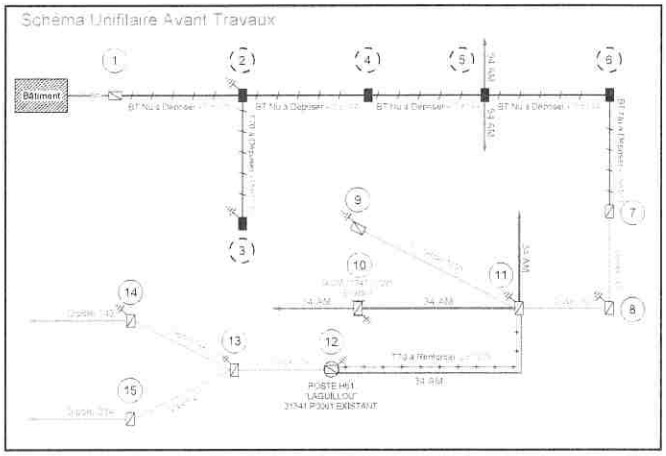
Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

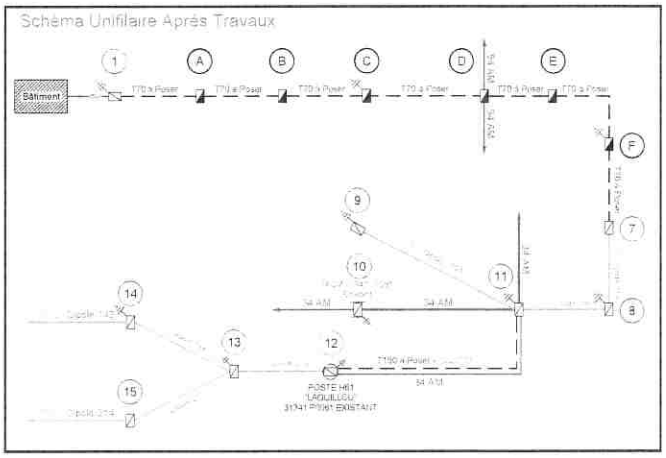
PLAN D' ENSEMBLE
DECOUPAGE DES FOLIOS

PLAN avant travaux - *Renouvellement Nu BT Poste LAGUILLOU 31341P0061 à MERVILLE*



SCHEMA ELECTRIQUE





Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

TABLEAU DES CONDUCTEURS RESEAUX

Tableau des Longueurs réseaux

Commune : MERVILLE N°INSEE : 31341

AERIEN	Repère plan	Section et type (Fils, supports, façade)	Longueur électrique	Remarques (Utilisation supports existants, numéro d'implantation de supports d'arrêt, HS ou RAS, etc...)
T70	T54.1 - T54.2	T70	51,00 ml	
	T54.2 - T54.3	T70	50,00 ml	
	T54.3 - T54.4	T70	56,00 ml	
	T54.4 - T54.5	T70	58,00 ml	
	T54.5 - T54.6	T70	61,00 ml	
	T54.6 - T54.7	T70	60,00 ml	
	T54.7 - T54.8	T70	63,00 ml	
	T54.11 - T54.12	T150	40,00 ml	
	Total T70		439,00	

DEPOSE	Repère plan	Section Nature Type	Longueur électrique Quantité (m)	Poids des conducteurs (kg)	Remarques
Dépose BT	T54.1 - T54.2	T70	51	57,55	
Dépose BT	T54.2 - T54.3	T70	50	56,50	
Dépose BT	T54.3 - T54.4	T70	56	62,80	
Dépose BT	T54.4 - T54.5	T70	58	64,90	
Dépose BT	T54.5 - T54.6	T70	61	68,05	
Dépose BT	T54.6 - T54.7	T70	60	67,00	
Dépose BT	T54.7 - T54.8	T70	63	70,15	
Dépose BT	T54.11 - T54.12	T150	40	46,00	

TABLEAU POSE AERIEN

ETAT DES CONDUCTEURS EN POSE : BT					
CONDUCTEUR(S)	Repères		Longueur(s) Tronçon(s)	Longueur(s) Unifilaire(s)	Total Fournitures (ml)
T70	PBA 1	PBA A	51,00 ml	51,00 ml	57,55
T70	PBA A	PBA B	50,00 ml	50,00 ml	56,50
T70	PBA B	PBA C	56,00 ml	56,00 ml	62,80
T70	PBA C	PBA D	58,00 ml	58,00 ml	64,90
T70	PBA D	PBA E	61,00 ml	61,00 ml	68,05
T70	PBA E	PBA F	60,00 ml	60,00 ml	67,00
T70	PBA F	PBA 7	63,00 ml	63,00 ml	70,15
T150	PBA 11	PBA 12	40,00 ml	40,00 ml	46,00
TOTAL AERIEN EN POSE : 5			**439,00 ml**	**439,00 ml**	**492,95 ml**

TABLEAU DEPOSE AERIEN

ETAT DES CONDUCTEURS EN DEPOSE					
CONDUCTEUR(S)	Repères		Longueur(s) Tronçon(s)	Longueur(s) Unifilaire(s)	Total Poids Théorique (Kg)
BT NU	PBA 1	PBA 2	76,00 m	304,00 m	34,96
BT NU	PBA 2	PBA 3	66,00 m	264,00 m	30,36
BT NU	PBA 3	PBA 4	70,00 m	280,00 m	32,20
BT NU	PBA 4	PBA 5	73,00 m	292,00 m	33,58
BT NU	PBA 5	PBA 6	77,00 m	308,00 m	35,42
BT NU	PBA 6	PBA 7	68,00 m	272,00 m	31,28
T70	PBA 11	PBA 12	40,00 m	160,00 m	18,40
TOTAL AERIEN EN DEPOSE : 4			**470,00 ml**	**1880,00 ml**	**216,20 kg**

RECAPITULATIF DES SUPPORTS A DEPOSER				
Numéro articles	DESIGNATIONS	Quantité	Détails	Observations
5033280	Dépose d'un support BT (béton ou métal) > 400 DaN	5	11 D 650	PBA 2
			11 D 650	PBA 3
			11 A 400 (estimé)	PBA 4
			12 A 400	PBA 5
			11 A 500	PBA 6

Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

TABLEAUX DES FLECHES

Canton no 1

Conducteur : BT 3*70+54

Hypothèses A1 / B1 / DP1

Longueur unifilaire du canton : 431.7 soit une masse de câble sec de : 465.3 kg

Paramètre : 280 m. à : 40 °C

Portée équivalente : 56.9 m

Flèches médianes (m)

Portée		Températures de réglage °C									
Supports	Long (m)	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
1/A	51	0.87	0.9	0.94	0.97	1	1.03	1.07	1.1	1.13	1.16
A/B	70	0.64	0.67	0.7	0.73	0.76	0.79	0.82	0.86	0.89	0.92
B/C	56	1.03	1.09	1.13	1.17	1.21	1.25	1.29	1.32	1.36	1.4
C/D	38	1.13	1.17	1.21	1.22	1.3	1.34	1.38	1.42	1.46	1.5
D/E	61	1.24	1.29	1.34	1.39	1.43	1.48	1.53	1.57	1.62	1.66
E/F	60	1.2	1.23	1.3	1.34	1.39	1.43	1.48	1.52	1.56	1.61
F/7	63	1.33	1.38	1.43	1.48	1.53	1.58	1.63	1.68	1.72	1.77
7/8	52	0.9	0.94	0.97	1.01	1.04	1.07	1.11	1.14	1.17	1.21

Canton no 2

Conducteur : ASTER 54.6

Hypothèses A1 /B0 / B1

Longueur unifilaire du canton : 546.26 soit une masse de câble sec de : 31.4 kg

Tension : 28 N/mm² à : 15 °C

Portée equivalente : 33.9 m

Flèches médianes (m)

Portée		Températures de réglage °C									
Supports	Long (m)	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
EN1/D	97	0.77	0.85	0.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.7	1.81
D/EN2	99	0.74	0.84	0.95	1.08	1.18	1.3	1.41	1.52	1.63	1.73

Canton no 3

Conducteur : BT 3*70+54

Hypothèses A1 / B1 / DP1

Longueur unifilaire du canton : 10.02 soit une masse de câble sec de : 10.2 kg

Paramètre : 50 m. à : 40 °C

Portée équivalente : 10 m

Flèches médianes (m)

Portée		Températures de réglage °C									
Supports	Long (m)	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
3/11	10	0.16	0.17	0.19	0.2	0.21	0.21	0.22	0.23	0.24	0.25

TABLEAUX DES FLECHES

Canton no 4

Conducteur : BT 3*70+54

Hypothèses A1 / B1 / DP1

Longueur unifilaire du canton : 70.12 soit une masse de câble sec de : 72.2 kg

Paramètre : 350 m. à : 40 °C

Portée equivalente : 70 m

Flèches médianes (m)

Portée		Températures de réglage °C									
Supports	Long (m)	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
9/11	70	1.33	1.38	1.42	1.47	1.52	1.56	1.61	1.66	1.7	1.75

Canton no 5

Conducteur : BT 3*150+70

Hypothèses A1 / B1 / DP1

Longueur unifilaire du canton : 40.09 soit une masse de câble sec de : 68.2 kg

Paramètre : 170 m. à : 40 °C

Portée equivalente : 40 m

Flèches médianes (m)

Portée		Températures de réglage °C									
Supports	Long (m)	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
11/12	40	0.93	0.96	0.99	1.02	1.04	1.07	1.1	1.12	1.15	1.18

Canton no 6

Conducteur : BT 3*70+54

Hypothèses A1 / B1 / G1 / DP1

Longueur unifilaire du canton : 25.02 soit une masse de câble sec de : 25.8 kg

Paramètre : 200 m. à : 40 °C

Portée équivalente : 25.2 m

Flèches médianes (m)

Portée		Températures de réglage °C									
Supports	Long (m)	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
12/13	25	0.33	0.34	0.34	0.35	0.36	0.36	0.37	0.38	0.38	0.39

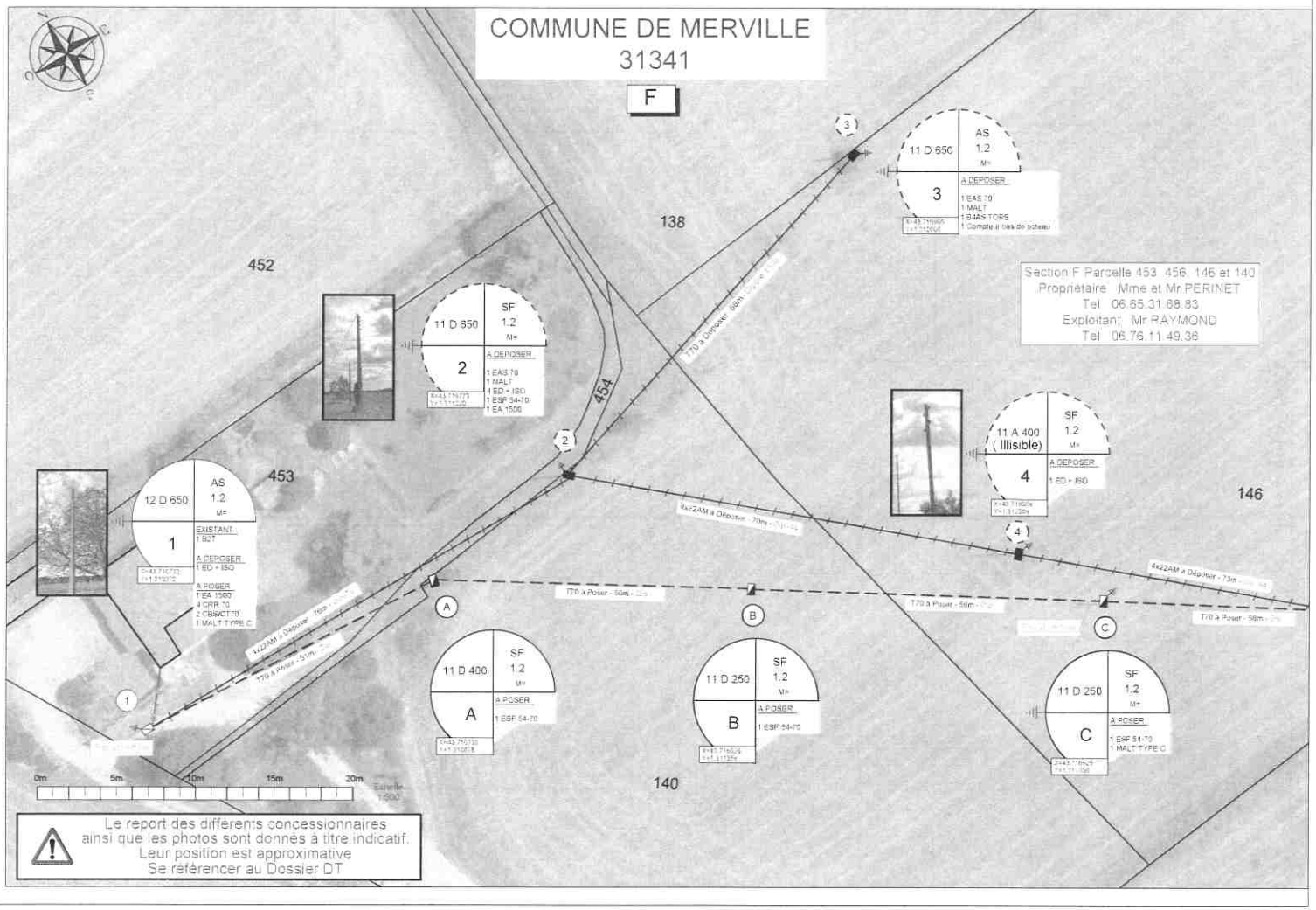
Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

A3-1

PLAN PARCELLAIRE SOUTERRAIN ECHELLE 1/500

COMMUNE DE MERVILLE
31341

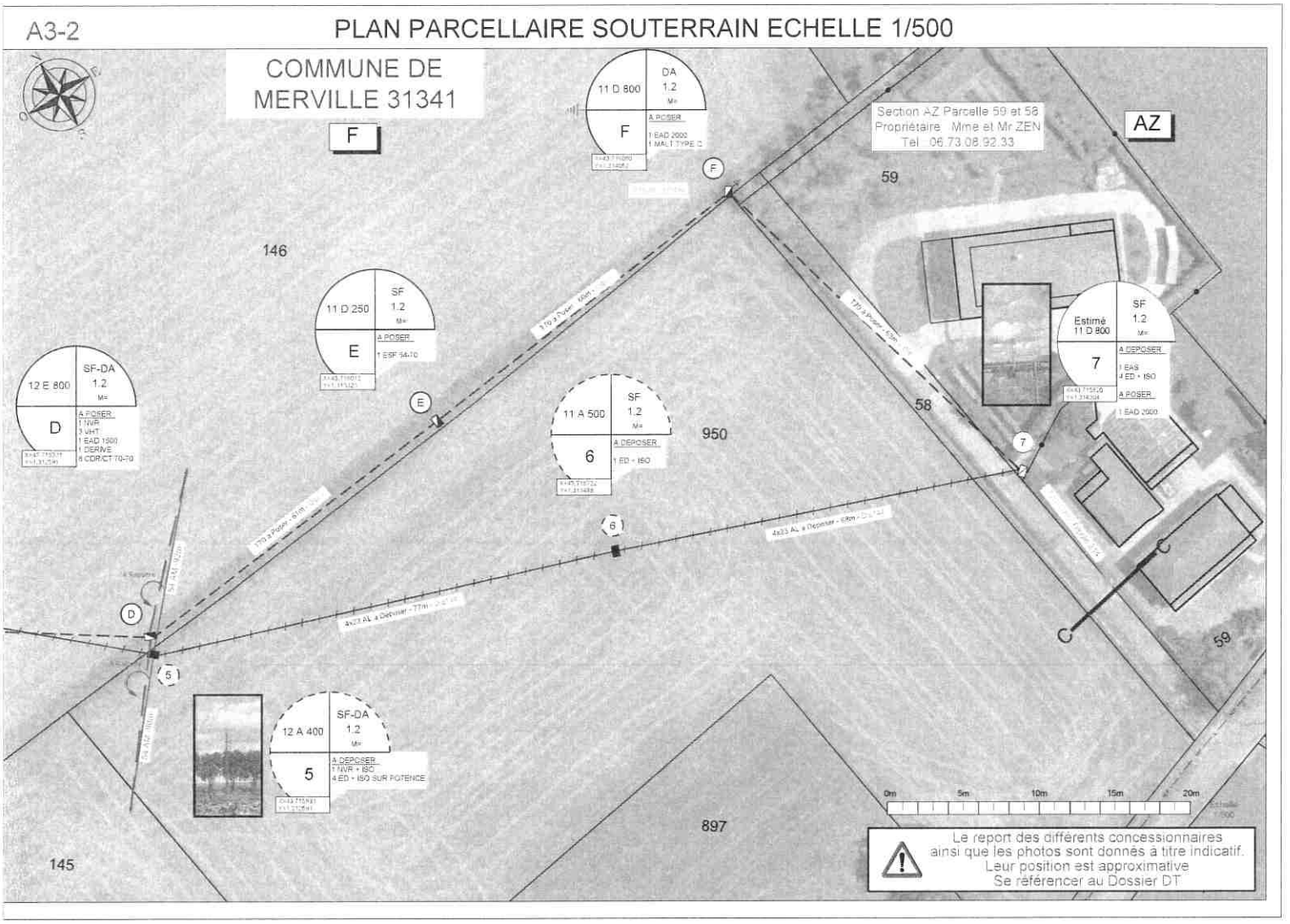
F



Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

A3-2

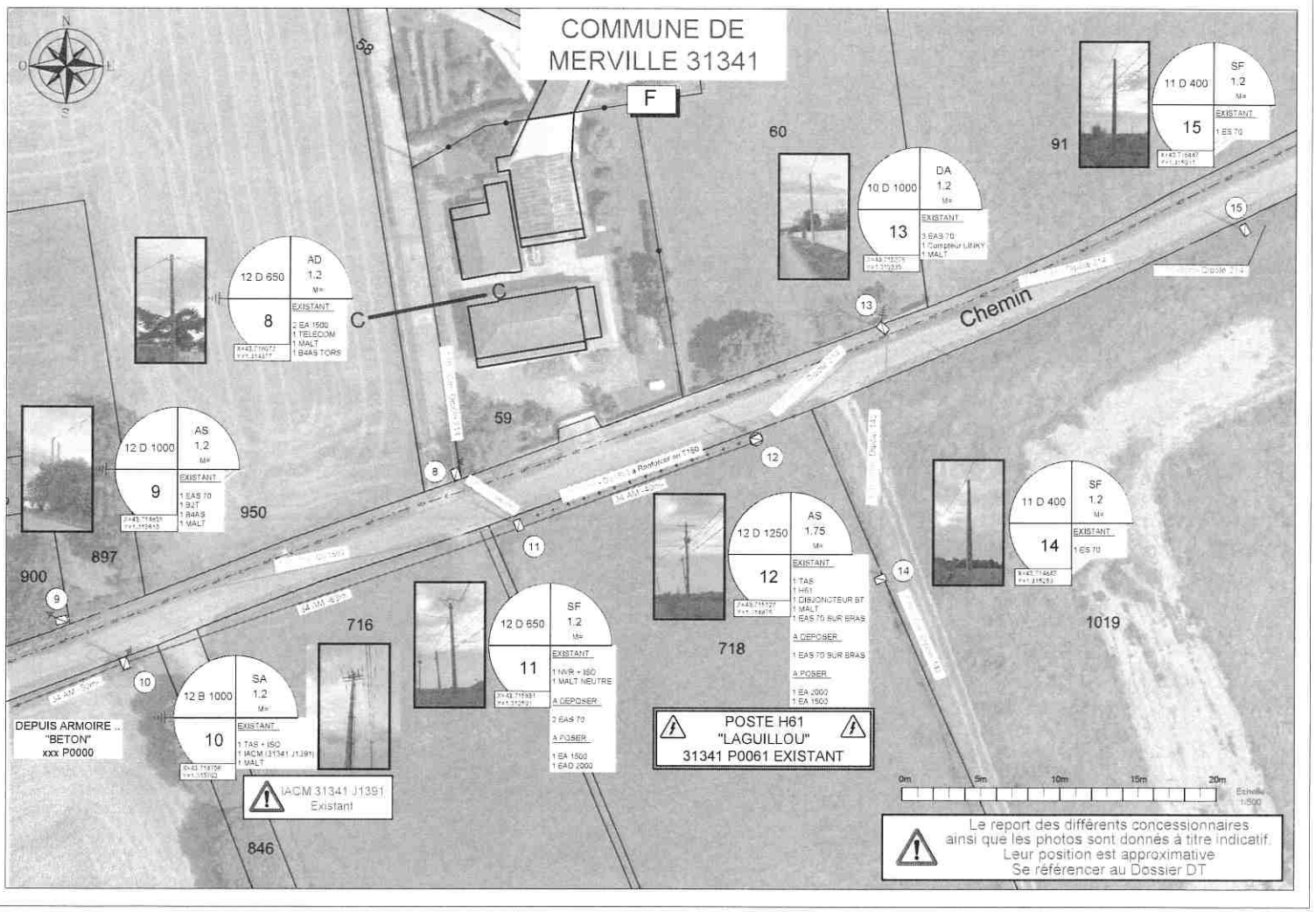
PLAN PARCELLAIRE SOUTERRAIN ECHELLE 1/500



Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

A3-3

PLAN PARCELLAIRE SOUTERRAIN ECHELLE 1/500



Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803

TABLEAU DES TERRES

Forme de terre	A	B	C	D	F	G	H	I	I1	I2
Coef. K	0,60	0,17	0,34	0,38	0,20	0,24	0,14	0,10	0,10	0,06
Résistivité ρ en Ωm	Boucle à fond de fouille		Piquet vertical	Piquet incliné		3 m	3 m 3 m	5 m 5 m		
	Poteau périmètre 1 m	Poste HTA/BT périmètre 10 m	Long. 3 m	Long. 3 m	Grille en tranchée 2 m	Serpentin 1 tranchée de 5 m Conducteur 10 m	Serpentin 2 tranchées de 5 m Conducteur 2 x 10 m	Serpentin 2 tranchées de 5 m Conducteur 2 x 15 m	Patte d'oie 3 branches de 5 m + 1 piquet central 5 m.	Patte d'oie 3 branches de 10 m + 1 piquet central 5 m.
50	30	8	17	19	10	12	7	5	5	3
100	60	17	34	37	20	25	14	10	10	6
200	120	34	66	75	40	50	28	20	20	12
300		50	100	112	60	75	42	30	30	18
400		66	133	149	80	100	56	40	40	24
500					100	125	70	50	50	30
750					150	180	105	75	75	45
1 000					300	240	140	100	100	60

Efficace vis-à-vis des courants de foudre et à 50 Hz — Efficace seulement à 50 Hz

TABLEAU RECAPITULATIF DES TERRES DE POSTES

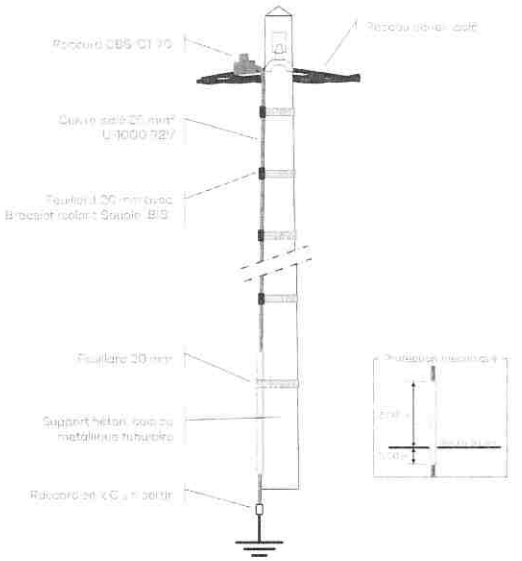
Repère	Régimes de Neutre HTA du départ de Poste Source*	TM/TN Interconnexion ou Séparation	RM max	RN max	Date de la Mesure RN	Résistance RN mesurée	Observations

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES
(MASSE ET NEUTRE)

Repère	Valeur lue au telluromètre	Résistivité du terrain calculée	Résistance obtenue par le calcul (en Ohm)	Type de terre envisagée	Résistance mesurée après travaux	Date de la mesure
PDT 1		22,7 Ω	9,4 Ω	N-47		
PDT 2		24,0 Ω	8,56 Ω	N-47		
PDT 3		19,7 Ω	6,6 Ω	N-47		

TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRES DU NEUTRE

Couplage entre repères	Résistance Terre Masse RM	Résistance Terre Neutre RN	Résistance entre masse et neutre RMN	Résistance de couplage masse neutre RC= (RM+RN-RMN) / 2	Coefficient de couplage masse neutre (RC / RM) < 0,15



- Pose de BIS au Fer d'emblé de la descente de terre U 1000 R2V
- Solution de référence pour les supports BT beton et bois **solution obligatoire pour les supports BT métalliques tubulaires ou treillis existants.**

Forme de la prise de terre	Type	Valeur maximale attendue
Pas de forme imposée	C à J2	100 Ω

Mise en ligne le : 23/10/2026 10:41 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/83803